

## NOTE DE SERVICE N° 2

Fécamp le 14 septembre 2023

**L'inspecteur de l'Éducation Nationale**

À

Mesdames les Directrices **d'école,**

**Messieurs les Directeurs d'école,**

Mesdames les Enseignantes Spécialisées  
du RASED,

**Monsieur le Psychologue de l'Éducation  
Nationale,**

Mesdames et Messieurs les Enseignants,  
des écoles de la circonscription de  
Fécamp

OBJET : Missions et fonctionnement du RASED

Références :

B.O n° 31 du 28 août 2014

Circulaire n°2014-107 du 18 août 2014 – Fonctionnement des **réseaux d'aides** spécialisées aux élèves en difficulté (RASED) et missions des personnels qui y exercent

Décret n°2014-1337 du 18 décembre 2014 – Suivi et accompagnement pédagogique des élèves Aide aux élèves **à l'école** primaire - Eduscol

Les réseaux **d'aides** spécialisées - Eduscol

**Cette présente note vise à rappeler les missions des membres du réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED) et à clarifier l'organisation des aides spécialisées dans les écoles de la circonscription de Fécamp.**

**Je mesure chaque jour l'engagement des équipes et vous remercie pour vos actions au service de tous les élèves, notamment les plus fragiles.**

## 1. Missions et modalités **d'intervention** des membres du RASED

Dans chacune des circonscriptions, du premier degré, l'IEN pilote la mise en œuvre des aides aux élèves et aux enseignants, en arrêtant l'organisation générale et les priorités.

Les enseignants conduisent un travail de prévention systématique, notamment par la mise en œuvre d'une véritable différenciation pédagogique, d'une programmation rigoureuse des apprentissages inscrite dans une logique de cycle, et d'une évaluation, régulière et bienveillante, des compétences acquises.

Pour amener l'ensemble des élèves à maîtriser le socle commun de connaissances, de compétences et de culture, les enseignants mettent en place dans la classe et dans l'école des dispositifs (différenciation pédagogique, activités pédagogiques complémentaires, PPRE, PAP, stages de réussite...). Mais ceux-ci peuvent ne pas suffire pour certains élèves.

Le travail spécifique des enseignants spécialisés, complémentaire à celui des enseignants des classes, permet de construire une réponse particulière aux besoins de ces élèves. L'intervention du RASED s'inscrit alors dans cette articulation des aides apportées aux élèves rencontrant des difficultés persistantes inhérentes au fait qu'ils ne parviennent pas à :

- Dépasser leurs difficultés,
- Donner du sens aux apprentissages,
- Maîtriser les techniques d'apprentissage,
- Se rendre disponibles au niveau émotionnel, cognitif, comportemental.

Le RASED intervient pour :

- ✓ Remédier aux difficultés scolaires persistantes qui résistent aux aides apportées par l'enseignant de la classe ;
- ✓ Prévenir leur apparition et leur persistance chez des élèves dont la fragilité a été repérée ;
- ✓ Apporter leurs compétences et leur expertise aux équipes éducatives et autres instances afin de mieux analyser les situations particulières et de construire des réponses adaptées (accompagnement des enseignants).

L'enseignant spécialisé à dominante pédagogique (ESDP) – appelé aussi Maître E – apporte une aide aux élèves qui ont des difficultés avérées à comprendre et à apprendre dans le cadre des activités scolaires. *Toutefois, il est nécessaire de rappeler qu'il n'apprend pas à lire aux élèves mais propose des aides à la lecture.*

L'enseignant spécialisé à dominante relationnelle (ESDR) – appelé aussi Maître G – apporte une aide aux élèves dont l'analyse de la situation montre qu'il faut faire évoluer leurs rapports aux exigences de l'école, instaurer ou restaurer

## Circonscription de Fécamp

l'investissement dans les activités scolaires. Il s'agit, pour le maître G, de prévenir et repérer, grâce à une analyse partagée avec l'enseignant de la classe ou l'équipe pédagogique du cycle, les difficultés de comportement de ces élèves et de mettre en œuvre des actions pour faire évoluer les situations.

Le psychologue de l'Éducation Nationale « Education Développement et Apprentissages » (EDA) aide à l'analyse de la situation particulière d'un enfant en liaison étroite avec la famille et les enseignants. Il réalise des observations, des bilans et des suivis psychologiques, les entretiens, analyse et interprète les données recueillies.

Le RASED est une des composantes du pôle ressources de la circonscription qui regroupe tous les personnels que l'IEN peut solliciter et fédérer pour répondre aux demandes émanant d'un enseignant ou d'une école (conseillers pédagogiques, maîtres formateurs, enseignants référents pour la scolarisation des élèves handicapés, psychologues de l'Éducation nationale, enseignants spécialisés, enseignants itinérants ayant une mission spécifique, directeurs d'école, etc.).

### 2. Le RASED de la circonscription de Fécamp

Le Réseau d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficulté (RASED) de la circonscription est composé comme suit :

- 1 psychologue de l'éducation nationale EDA
- 1 enseignante spécialisée à dominante rééducative
- 3 enseignants spécialisés à dominante pédagogique

Procédures de prise en charge de la difficulté scolaire

CLASSE / ECOLE	Mise en place d'adaptations pédagogiques dans la classe, dans le cycle (projet de décroisement...)
ECOLE / FAMILLE (CONSEIL DE CYCLE)	Elaborer un PPRE en équipe pédagogique. Cet outil de mise en cohérence des aides apportées au sein de la classe, de l'école permet de notifier et d'articuler les aides apportées dans un souci d'efficacité. On y mentionne les besoins de l'élève et on définit un ou deux objectifs de progrès réalisables pour l'élève sur une période donnée.
ECOLE / FAMILLE	<u>Lorsque la demande précédente ne suffit pas:</u> Informez l'élève et sa famille qu'un avis complémentaire va être demandé au RASED pour permettre à l'élève de bénéficier pleinement de sa scolarisation dans sa classe.
ECOLE / RASED (CONSEIL DE CYCLE)	Demander l'aide du RASED : - Rédiger la fiche de demande d'aide - Renseigner avec précision et concision toutes les rubriques de la fiche de demande d'aide* en concertation avec l'équipe pédagogique (pas besoin de faire signer la demande par la famille pour le moment). <i>Sans demande écrite, il ne pourra y avoir d'intervention du RASED.</i>

## Circonscription de Fécamp

DIRECTION DE L'ECOLE	Transmettre la fiche de demande d'aide* au secteur du RASED.
ANTENNE RASED	Examen de la demande <b>d'aide*</b> par l'équipe du RASED en réunion de synthèse. Information de la décision prise en synthèse du RASED et des démarches à entreprendre (autorisations, projets d'aide spécialisée...) <i>Il ne peut y avoir d'intervention du RASED si aucune action n'a été menée en amont en termes d'aménagements pédagogiques.</i>
RASED / ECOLE	Elaborer et mettre en œuvre le projet d'aide spécialisée. - Toute prise en charge d'un élève par le RASED fait l'objet d'un projet d'aide personnalisée. Objectif de ce document : faire apparaître la cohérence des aides ; préciser les objectifs visés, la démarche envisagée, l'estimation de la durée de l'action, les modalités d'évaluation des progrès.
ECOLE / RASED / FAMILLE	Informé et veiller à mobiliser les familles autour de ce projet. Les rencontres avec les familles garantissent la lisibilité et la cohérence des différents dispositifs d'aide et favorisent leur adhésion. <i>- Le PE et le PE spécialisé peuvent rencontrer la famille conjointement.</i>

Nota Bene : Toute demande **d'aide\*** n'implique pas obligatoirement une prise en charge.

## Circonscription de Fécamp

### 3. Fonctionnement et organisation du RASED de la circonscription de Fécamp

Le RASED de la circonscription est divisé en trois secteurs :

Psychologue	Enseignante spécialisée à dominante relationnelle (ESDR)	Enseignantes spécialisées à dominante pédagogique (ESDP)	Liste des écoles d'intervention des ESDP
Eric PRENTOUT eric.prentout@ac-normandie.fr	Emmanuelle BASSETI <i>N.B : uniquement pour les écoles maternelles du Parc et Coty</i>	Karine MANCEAU karine.manceau@ac-rouen.fr	Jean Macé Fécamp, Senneville sur Fécamp, Eletot, Saint Pierre en Port,  RPI Angerville Bailleul, Bénarville, Daubeuf Serville, Tocqueville les Murs.  Bec de Mortagne Collège Jules Ferry, Collège Paul Bert : Simone Veil Fécamp Collège Georges Cuvier : Le Port Fécamp
		Anne LE MINDU anne.le-mindu@ac-rouen.fr	RPI Annouville-Vilmesnil, Auberville la Renault, Grainville Ymauville, Mentheville,  RPI Gonfreville Caillot, St Maclou la Brière, Vattetot sous Beaumont,  Goderville, Bréauté, Bretteville du Grand Caux, Ecrainville, Manneville la Goupil, Saint Sauveur d'Emalleville, Albert Camus Fécamp
		Odile HEDDE odile.hedde@ac-rouen.fr	Secteur Paul Bert sauf Rabelais, Valmont.  +3 écoles « Jules Ferry » : Yport, St Léonard et Froberville

Les membres du RASED se réunissent autant de fois que nécessaire. Trois réunions « RASED Circo » seront prévues au cours de **l'année**, à la fin de chaque trimestre, pour faire le point sur les actions menées, évaluer la pertinence des actions conduites au

regard des besoins repérés.

Chaque secteur élaborera son projet de prévention et son projet de remédiation. Chacune remettra un rapport **d'activités** au milieu du mois de juin 2024.

Les aides apportées peuvent être des conseils que **l'enseignant** sera à même de mettre en **œuvre** au sein de la classe ou des prises en charge par des membres du RASED pendant les heures de classe, en priorité **dans la classe pour l'aide pédagogique** : les prises en charge au sein même de la classe doivent se développer. Elles permettent **d'éviter** de sortir les élèves du groupe- classe et **d'apporter l'aide** dans la situation **d'apprentissage** ordinaire. Elles évitent les méfaits de ruptures répétées et les difficultés de transfert entre ce qui est vécu en petits groupes et ce qui doit être réinvesti en grand groupe. Chaque enseignant veillera, dans ce cas, à adapter son **emploi du temps**. **Si certaines étapes de la prise en charge s'effectuent en dehors de la classe, l'enseignant spécialisé s'assurera que l'élève a les repères nécessaires pour reprendre le déroulement de la classe.**

Les prises en charge rééducatives et les bilans psychologiques se feront le plus souvent hors de la classe.

Les premières semaines des membres du RASED se dérouleront comme suit :

Durant le mois de septembre, les membres du RASED observeront dans les classes les élèves pour lesquels la poursuite du suivi a été actée à la fin de **l'année** scolaire.

06 octobre 2023 : 1<sup>ère</sup> vague Transmission **des fiches de demande d'aides spécialisées** aux membres du RASED via les directions **d'école**. La fiche de demande devra être précisément **renseignée**. **Cette première analyse écrite de l'enseignant est indispensable**. Aucune situation ne sera étudiée en synthèse en **l'absence** de cette fiche ou dans le cas **d'une** fiche incomplète. **N'hésitez pas à interroger en amont les membres du RASED ou les CPC en cas de difficultés à compléter cette fiche**. Pensez à échanger avec les membres du RASED : leur **éclairag**e peut vous être **d'une aide précieuse pour œuvrer à vos côtés à la réussite de tous les élèves**.

Du 09 au 13 octobre 2023 : En réunion de synthèse, les situations des élèves de GS, CP et CE1 seront étudiées en priorité ainsi que celles des élèves de CE2, CM1 et CM2 non **connues dans l'école et des élèves manifestant un changement radical d'attitude face à la tâche scolaire**.

11 décembre 2023 : 2<sup>ème</sup> vague Transmission des fiches de **demande d'aides** spécialisées

16 février 2024 : 3<sup>ème</sup> vague **Transmission des fiches de demande d'aides spécialisées**

#### 4. Priorités **d'action** du RASED de la circonscription de Fécamp

La priorité institutionnelle est centrée sur la maîtrise des fondamentaux (langage/lecture/écriture/mathématiques) dans le cadre du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

Des actions de prévention pourront être organisées en GS de maternelle en seconde partie de **l'année**, dès le début **d'année** pour certains élèves de CP.

Les aides spécialisées se concentreront prioritairement sur les classes de GS, CP et CE1 non dédoublées (aides spécialisées à dominante pédagogique auprès des élèves entrant au CP, repérés comme étant en difficulté à l'issue des évaluations de CP et des élèves de CE1 non-lecteurs en début **d'année**).

Des actions de remédiation au CE2 et au cycle 3 pourront être envisagées pour les élèves présentant de très grandes difficultés scolaires et déjà pris en charge auparavant en fonction des possibilités des antennes.

L'**enseignante** spécialisée à dominante relationnelle (ESDR) **n'interviendra** que sur les écoles maternelles Fécamp Parc et Coty (motivation, estime de soi, **comportement...**).

Les membres du RASED peuvent être sollicités pour aider à **l'élaboration** et à la mise en **œuvre** des programmes personnalisés de réussite éducative (PPRE).

Les membres du RASED participent à **l'accompagnement** de la scolarisation des enfants en situation de handicap.

Les membres du RASED aident à la pré-orientation en SEGPA au premier trimestre.

L'**aide** des membres du RASED sera également sollicitée par les directeurs et enseignants pour tout ce qui relève de **l'accueil et des relations avec les familles** notamment la participation aux réunions **d'équipes éducatives**.

Les membres du RASED sont des membres de droit de toutes les instances de **concertation traitant de la gestion et de l'aide aux élèves en difficulté**. Ils peuvent être sollicités lors des conseils de cycle.

Eddy JULIARD

*Inspecteur de l'Éducation Nationale*